

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

FINANCES

02-Débat d'orientations budgétaires 2023 des budgets annexes Eau, Assainissement et SPANC

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux à 20 h 00, s'est réuni aux Salles Saint Nicolas, rue du Grand Ferré à Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Luc MIGNARD, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Sophie SCHWARZ, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric de VALROGER, Martine MIQUEL, Benjamin OURY, Pierre VATIN, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Emmanuel PASCUAL, Christian TELLIER, Daniel LECA, Solange DUMAY, Etienne DIOT, Sidonie MUSELET, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Georges DIAB, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Gilbert BOUTEILLE, Michel ARNOULD

Ont donné pouvoir :

Jean-Marie LAVOISIER à Alain DRICOURT, Jihade OUKADI à Oumar BA, Claudine GREHAN à Benjamin OURY, Eugénie LE QUÉRÉ à Sophie SCHWARZ, Arielle FRANÇOIS à Emmanuel PASCUAL, Dominique RENARD à Sandrine de FIGUEIREDO, Emmanuelle BOUR à Daniel LECA, Philippe BOUCHER à Claude PICART, Xavier LOUVET à Jean-Claude CHIREUX, Anne-Sophie FONTAINE à Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER à Laurent PORTEBOIS, Zadiyé BLANC à Bernard HELLAL, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY à Etienne DIOT, Romuald SEELS à Jean-Pierre DESMOULINS, Cécile DAVIDOVICS à Michel ARNOULD, Béatrice MARTIN à Jean-Pierre LEBOEUF

Était représenté par un suppléant :

Ø

Étaient absents excusés:

Claude DUPRONT, Nicolas LEDAY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HUET – Directeur Général des Services
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
Mme BRIERE – Directrice Générale Adjointe
M. CHARTIER – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET - Directeur Général Adjoint
Mme REGNIER-FERNAGU – Directrice des Affaires Juridiques et de la Gestion des Assemblées

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 35

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 51

FINANCES

02-Débat d'orientations budgétaires 2023 des budgets annexes Eau, Assainissement et SPANC

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), par renvoi de l'article L.5211-36 du CGCT.

Il doit permettre à l'assemblée délibérante de définir les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il est précisé que ce débat doit se tenir dans un délai de 2 mois avant le budget primitif.

Sont présentées dans le rapport ci-annexé, les orientations 2023 concernant les budgets annexes : Eau, Assainissement et SPANC.

Le projet de ces budgets est établi sans augmentation des tarifs, ni mobilisation de nouveaux emprunts.

Au terme de ce débat, l'assemblée délibérante devra prendre acte des orientations budgétaires 2023 qui ont été définies pour chacun des budgets annexes sus-énoncés.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 8 novembre 2022,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les orientations budgétaires 2023 définies dans le rapport annexé, relatives aux budgets annexes Eau, Assainissement et SPANC.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

Rapport de présentation des orientations budgétaires 2023 des budgets annexes : Eau, Assainissement, Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Conseil d'agglomération du 17 novembre 2022

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET EAU	4
A. Le contexte	4
B. Le bilan de l'année 2022	4
C. Les objectifs de l'année 2023	5
D. L'équilibre budgétaire	5
1. La section d'exploitation	6
2. La section d'investissement	7
3. Plan pluriannuel d'investissement	9
III. BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT	11
A. Le contexte	11
B. Le bilan de l'année 2022	11
C. Les objectifs de l'année 2023	11
D. L'équilibre budgétaire	12
1. La section d'exploitation	12
2. La section d'investissement	14
3. Plan pluriannuel d'investissement	16
IV. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)	18
A. Contexte, bilan et objectifs	18
B. L'équilibre budgétaire	18
1. La section d'exploitation	18
2. La section d'investissement	19
V. AUDIT DE LA DETTE	19
A. Synthèse de la dette des budgets Eau et Assainissement au 01/01/2023	19
B. Dette par type de risque des budgets Eau et Assainissement	19
C. Dette selon la charte de bonne conduite	20
VI. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2022-2023)	21
VII. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE	21

I. INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 du CGCT.

Le débat d'orientations budgétaires DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le président présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions...
- la présentation des engagements pluriannuels
- la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- les dépenses de personnel
- L'épargne brute
- Le plan pluriannuel d'investissement

Le DOB est acté par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB et est transmis au préfet.

Le présent rapport est mis à disposition du public à partir du site internet de l'Agglomération à la rubrique « finances de l'ARC » (<https://www.agglo-compiegne.fr/finances-de-larc>).

Le présent rapport résume les orientations budgétaires des budgets : Eau, Assainissement, SPANC.

Le vote de ces budgets 2023 intervient avant la clôture de l'exercice 2022.

Le vote des comptes administratifs 2022 est prévu fin mars 2023. Les excédents cumulés qui seront constatés au 31/12/2022 ne peuvent donc pas être pris en compte lors du budget primitif 2023.

Cette année, de façon à avoir une vision plus globale, il est proposé de prendre en compte l'ensemble des dépenses recensées. Ces-dernières seront financées par les excédents cumulés au 31/12/2022. En attendant le compte administratif, le budget s'équilibrera par un emprunt. Lors du budget supplémentaire (BS), voté fin mars 2023, les excédents seront alors constatés et viendront compenser l'emprunt qui deviendra alors inutile.

À noter que la préparation des autres budgets annexes (Aménagement, Champ Dolant, Tourisme, RPA, Hôtel de projet, Aérodrome, déchets et transport) sera menée simultanément avec celle du budget principal.

Dans l'ensemble du document les dépenses et recettes proposées dans le cadre du DOB 2023 sont comparées à celles du Budget Primitif (BP) 2022. Nous rappelons qu'il n'y a pas d'écart entre le DOB 2022 et le BP 2022.

II. BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET EAU

A. Le contexte

Par délibération en date du 15 septembre 2016, le Conseil d'Agglomération a approuvé le transfert de la compétence « Eau » afin de disposer de l'intégralité de la compétence (production et distribution), lui permettant de lancer une procédure de concession de service public (CSP) de distribution d'eau.

Le préfet a pris l'arrêté correspondant en date du 27 octobre 2016 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2016.

Cette prise de compétence a entraîné la dissolution des syndicats de Choisy au Bac et de Saintines-St Sauveur, le retrait des communes de Le Meux, Jaux, Armancourt et Jonquières du SIAEP de Longueil Ste Marie et le retrait de la commune de St Jean aux Bois du SIAEP de Bonneuil en Valois.

B. Le bilan de l'année 2022

Les réalisations 2022 sont les suivantes :

- Le suivi de l'ensemble des contrats de délégation de nos services (SAUR, SUEZ, VEOLIA)
- Le renouvellement du contrat de CSP de Verberie – St Vaast de Longmont
- la Déclaration d'Utilité Publique des captages de Rethondes pour l'instauration d'un périmètre de protection
- Les travaux de renouvellement de canalisation d'eau sur le territoire,
- Fin des travaux du SDAEP 1 avec la mise en service de la station de rocade, la construction du surpresseur de Lachelle et de Bois de Plaisance. Pose des canalisations de secours de Lachelle et des communes de Jaux, Jonquières, Armancourt, Le Meux.
- Lancement de l'étude du SDAEP 2
 - Poursuite des secours sur le secteur de la Basse Automne
 - Amélioration de la qualité des eaux pompées
- Lancement du marché de travaux de reprise du génie civil du réservoir de Saintines
- Étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les sites eau potable
- Accompagnement des communes pour favoriser les commandes de produits agricoles bio et locaux dans les restaurations collectives afin de préserver la qualité de la ressource en eau.
- Poursuite de l'étude circuit court en lien avec le Pays Compiégnois. Cette étude déboucherait sur un Plan Alimentation Territorial (PAT).
- Lancement de l'étude de bassin d'alimentation de captage pour le forage de Nery et origine des trichloréthylènes.
- Lancement de l'étude d'acquisition de données sur les forages de Baugy pour déterminer l'origine des nitrates

C. Les objectifs de l'année 2023

Le budget 2023 s'élève à :

- 2 763 K€ en exploitation
- 4 409 K€ en investissement

Et correspondent aux objectifs suivants :

- Le suivi de l'ensemble des contrats de délégation de nos services (SAUR, SUEZ, VEOLIA)
- Le renouvellement des canalisations (programme qui est présenté et validé chaque année en commission développement durable). Suite au recrutement d'un technicien, le budget alloué au renouvellement a doublé pour passer de 1,3 M€ à 2,6 M€, ce qui a permis de maintenir un âge moyen de nos canalisations acceptable.
- Étude du SDAEP 2
- Travaux sur le réservoir de Saintines.
- Travaux sur les réservoirs de St Sauveur, Margny-lès-Compiègne et Clairoux
- L'étude de maîtrise d'œuvre (audit génie civil) sur les réservoirs de l'ARC
- Suivi de l'étude pour l'acquisition de données sur la nappe d'alimentation des captages de Baugy
- La poursuite de l'accompagnement des communes pour développer le bio dans la restauration collective
- La poursuite des actions auprès des agriculteurs avec notamment le suivi d'un « groupe bio » ; le développement des filières courtes...
- Suivi de l'étude de bassin d'alimentation de captage pour le forage de Nery et origine des trichloréthylènes.
- Suivi de l'étude d'acquisition de données sur les forages de Baugy pour déterminer l'origine des nitrates
- Animation dans les écoles autour du jardinage écologique, le gaspillage alimentaire...
- Poursuite de l'étude circuit court en lien avec le Pays Compiègnois. Cette étude débouchera sur un Plan Alimentation Territorial (PAT)

D. L'équilibre budgétaire

Comme l'an dernier les équilibres budgétaires ont pu être trouvés en 2023 sans augmentation des tarifs de l'eau potable.

L'une des conditions essentielles pour répondre durablement aux objectifs affichés par le projet de l'agglomération repose sur la capacité à dégager en exploitation les marges suffisantes pour maintenir et si possible améliorer l'autofinancement de l'investissement. La notion d'épargne est donc très importante.

Les excédents cumulés antérieurs s'élèvent au 31/12/2021 à 3,9 M€ (3,8 M€ au 31/12/2020). Il n'y a pas d'excédent prévu pour l'année 2022.

Le projet du budget EAU 2023 s'équilibre comme suit :

1. La section d'exploitation

La section d'exploitation affiche une augmentation des dépenses/recettes totales d'exploitation (opérations d'ordre comprises) de + 207 K€ par rapport au budget 2022 (avant la reprise des résultats 2022).

Les recettes réelles ont augmenté de +139 k€ entre 2022 et 2023.

Les dépenses réelles ont augmenté de + 15,68 k€ entre 2022 et 2023.

Les dépenses et les recettes ont été évaluées de façon prudentielle.

Ci-dessous le détail des principales recettes d'exploitation :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	2 300 000,00	2 400 000,00	100 000,00	4,35%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	184 000,00	223 000,00	39 000,00	21,20%
	Somme des RECETTES D'EXPLOITATION Réelles	2 484 000,00	2 623 000,00	139 000,00	5,60%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	71 440,00	139 573,00	68 133,00	95,37%
	Somme des RECETTES D'EXPLOITATION d'Ordre	71 440,00	139 573,00	68 133,00	95,37%
	Somme :	2 555 440,00	2 762 573,00	207 133,00	8,11%

- 2,4 M€ de redevances collectés. Elles sont en augmentation de 100 K€ par rapport au budget primitif 2022.
- 139,57 K€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des subventions),
- 223 K€ de subventions (Agence de l'eau) et prestations, dont : 96 K€ de Nitrascope, 32 k€ pour les animations dans les écoles, 15 k€ d'accompagnement dans les cantines, 44 k€ d'animation captage, 28 K€ de captage pour Néry.

Ci-dessous le détail des principales variations des dépenses d'exploitation:

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	400 500,00	393 450,00	-7 050,00	-1,76%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	182 000,00	210 000,00	28 000,00	15,38%
66	CHARGES FINANCIERES	58 574,62	53 304,94	-5 269,68	-9,00%
	Somme des DEPENSES D'EXPLOITATION Réelles	641 074,62	656 754,94	15 680,32	2,45%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	856 827,50	1 002 296,68	145 469,18	16,98%
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 057 537,88	1 103 521,38	45 983,50	4,35%
	Somme des DEPENSES D'EXPLOITATION d'Ordre	1 914 365,38	2 105 818,06	191 452,68	10,00%
	Somme :	2 555 440,00	2 762 573,00	207 133,00	8,11%

- - 7,05 K€ de charges à caractère général. À noter la poursuite du Nitrascope. Il s'agit d'un outil de gestion des pollutions des eaux souterraines par les nitrates (coût global 250 k€ sur 2 ans, subventionné à 80%),
- +28 K€ pour les charges de personnel, en raison du recrutement d'un technicien arrivé en août 2022 permettant d'accélérer le programme de renouvellement des réseaux,
- + 145,47 K€ de virement à la section d'investissement,
- +45,98 K€ d'opération d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements),
- -5,27 K€ de charges financières,

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	BP 2022	Propositions 2023
Recettes réelles d'exploitation hors reprise de résultat (1)	2 484 000	2 623 000
Dépenses réelles d'exploitation (2)	641 075	656 755
Epargne brute (3)= (1)-(2)	1 842 925	1 966 245
Remboursement en capital (4)	242 355	250 401
Epargne nette (3)-(4)	1 600 570	1 715 844

Compte tenu des dépenses et recettes d'exploitation prévues en 2023 l'épargne brute 2023 s'établirait à 1,97 M€ (1,84 M€ en 2022). Cette épargne permettrait de couvrir les remboursements d'emprunts (250 K€), d'où une épargne nette positive de 1,72 M€.

Pour mémoire, l'épargne nette réelle au 31/12/2021 s'élevait à 1,96 M€.

2. La section d'investissement

Les recettes d'investissement se détaillent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 220 000,00	175 000,00	-1 045 000,00	-85,66%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	2 078 656,30	2 078 656,30	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	350 000,00	0,00	-350 000,00	-100,00%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	1 570 000,00	2 253 656,30	683 656,30	43,54%
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	856 827,50	1 002 296,68	145 469,18	16,98%
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 057 537,88	1 103 521,38	45 983,50	4,35%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	50 000,00	50 000,00	
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	1 914 365,38	2 155 818,06	241 452,68	12,61%
	Somme :	3 484 365,38	4 409 474,36	925 108,98	26,55%

- 1 002,3 K€ de virement de la section d'exploitation ;
- 1 103,52 M€ d'opérations de transfert entre sections ;
- 175 K€ de subventions pour la fin du premier schéma directeur. En 2022, les subventions concernaient également le schéma directeur ;
- 50 K€ d'avances à comparer aux 350 K€ prévus pour 2022 (reclassement comptable en 2023)
- 2 078,66 K€ d'emprunt d'équilibre. Comme dit précédemment, l'emprunt sera compensé au Budget supplémentaire avec la reprise des excédents 2022 qui seront alors constatés avec le vote des comptes administratifs 2022.

Les dépenses d'investissement se détaillent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	242 355,47	250 401,36	8 045,89	3,32%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	295 000,00	255 000,00	-40 000,00	-13,56%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 302 000,00	2 904 500,00	1 602 500,00	123,08%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 573 569,91	810 000,00	-763 569,91	-48,52%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	3 412 925,38	4 219 901,36	806 975,98	23,64%
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	71 440,00	139 573,00	68 133,00	95,37%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	50 000,00	50 000,00	
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	71 440,00	189 573,00	118 133,00	165,36%
	Somme :	3 484 365,38	4 409 474,36	925 108,98	26,55%

À noter : les investissements 2022, mentionnés dans le BP et le DOB 2022 sont partiels. En effet, les excédents qui financent également une partie de ces investissements n'ont été intégrés qu'au budget supplémentaire voté en mars 2022. Pour 2023, le DOB reprend l'ensemble des dépenses, comme mentionné en introduction. Ceci explique la forte augmentation des dépenses d'investissements.

Dans le cadre des programmes annuels de maintien à niveau des équipements et du patrimoine de l'agglomération, les investissements budgétés en 2023 portent sur:

Programme d'investissement 2023 (chapitres 20, 21, et 23 du tableau précédent)	Montant
Rénovation réservoirs de Saint Sauveur, Margny-Lès-Compiègne et Clairoux	700 K€
Frais d'études, dont : - Maitrise d'ouvrage SDAE 5 K€ - Deuxième SDAEP 150 K€ - Réservoirs de Margny-Lès-Compiègne 25 K€ - Étude photovoltaïque site eau potable 10 K€	205 K€
Source Néry	105 K€
Renouvellement des canalisations	2 900 K€
Avances	50 K€
Divers	9,5 K€
TOTAL	3 969,5 K€

Compte tenu de l'importance du programme de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP), l'ARC a constitué une provision qui s'élève au 31/12/2021 à 3 873,14 K€ pour les phases 2 à 5, afin d'en assurer partiellement le financement et donc de limiter le recours à l'emprunt. Par ailleurs, cette provision est utilisée sur la fin de l'exercice 2022 pour le SDAEP qui est terminé et payé.

Une nouvelle provision sera donc constituée pour la remise en état des réservoirs. La provision globale devraient donc s'élever au 31/12/2022 à environ 2,5 M€.

3. Plan pluriannuel d'investissement

Les excédents cumulés et la provision précédente permettront de financer le plan Pluriannuel d'investissement du budget Eau Potable pour les années 2024 à 2026 suivant :

Libellé du projet	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2025	Recettes 2025	Dépenses 2026	Recettes 2026
SDAEP Travaux		75 000		75 000		600 000
Renouvellement canalisation	2 600 000		2 600 000		2 600 000	
SDAEP 2 Etude	250 000		250 000			
SDAEP 2 travaux					2 000 000	
Reprise réservoirs	600 000		600 000		600 000	
Création d'un réservoir sur les Hauts de Margny	405 000		655 000		105 000	
Total Général	3 855 000	75 000	4 105 000	75 000	5 305 000	600 000

Il est prévu des dépenses de renouvellement de canalisation sur un rythme de 2,6 M€ par an.

Les études pour le deuxième Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP), commencées en 2023, se termineront vers 2025 pour enchaîner à partir de 2026 sur les travaux. À noter que le SDAEP 2 phases études et travaux bénéficiera de subventions par l'Agence de l'Eau.

Il également prévu 500 K€ par an pour la reprise de réservoirs. Il s'agit d'une opération permettant de remettre en état l'ensemble des réservoirs eau potable de l'ARC. Le génie civil, l'étanchéité des

cuves... ont besoin d'une remise en état afin de prolonger au maximum la durée de vie de ces ouvrages.

Ces dépenses seront financées par des subventions, les excédents (3,9M€), et l'utilisation des provisions (2,5M€). À compter de 2025, si l'on souhaite maintenir notre niveau d'investissement récurrent et engager le 2ème schéma directeur, il conviendra de définir le niveau de mobilisation de l'emprunt, l'augmentation éventuelle des prix de l'eau et le rythme des travaux du 2ème schéma directeur qui portera sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Basse Automne et la prise ne compte des nouvelles normes en terme de pollution.

En parallèle, une étude est également menée pour une harmonisation du prix de l'eau.

III. BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

A. Le contexte

Un système d'assainissement est régi par un arrêté préfectoral et est constitué d'un réseau collectant les eaux usées d'une ou plusieurs communes et d'une station d'épuration.

Le service assainissement collectif de l'Agglomération de la Région de Compiègne est constitué de huit systèmes d'assainissement, auxquels se sont ajoutés au 1^{er} janvier 2018 (Suite à l'élargissement de la compétence « Assainissement » aux communes de l'ex-CCBA après la fusion des deux EPCI au 1^{er} janvier 2017) :

- le système de la station d'épuration de Verberie
- et celui de la station d'épuration de Béthisy Saint Pierre.

B. Le bilan de l'année 2022

Les réalisations 2022 sont les suivantes, elles ont été impactées par les difficultés de recrutement (2 postes vacants depuis plusieurs mois sur les 4 du service) :

- Plusieurs centaines de raccordements et de mises en conformité ont lieu chaque année ainsi que les travaux de réhabilitation du réseau pour un montant de 127 500 € HT.
- La réhabilitation de réseaux en fonction des résultats des inspections réalisées par les exploitants
- L'étude de réhabilitation, le redimensionnement et de déplacement de postes de refoulement.
- La reprise de la toiture de la station d'épuration de La Croix-Saint-Ouen
- Poursuite de la mise en place de l'auto-surveillance des déversoirs d'orages sur le système assainissement de la station d'épuration de Lacroix Saint Ouen et début des mesures et prélèvements.
- Vérification de la conformité de l'ensemble des systèmes assainissement avec l'arrêté du 21 juillet 2015 et planification des travaux
- Poursuite des analyses de micropolluant sur la station de Lacroix Saint Ouen, mise en place du diagnostic Amont et du diagnostic permanent

C. Les objectifs de l'année 2023

Les objectifs de l'année 2023 sont limités en raison des mouvements de personnel :

- départ de deux agents non encore remplacés

Le budget 2023 s'élève à :

- 4 442 K€ en exploitation
- 4 114 K€ en investissement

Et correspond aux objectifs suivants :

- Poursuite de l'étude de raccordement du système assainissement de Clairoux au système de la station d'épuration de Lacroix Saint Ouen.
- Poursuite des travaux sur Lachelle avec suppression de la lagune
- La réhabilitation de réseaux en fonction des résultats des inspections réalisées par les exploitants et des programmes de voirie des communes.
- Étude globale sur la problématique H2S sur les postes de refoulement
- L'accompagnement du programme de Gestion Urbaine de proximité (travaux de canalisation urbaine sur l'ANRU).
- L'étude de la vulnérabilité des principaux ouvrages aux crues
- L'étude de faisabilité pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les ouvrages assainissement.
- Modification du réseau en vue de l'extension de la zone d'Aiguisy.

D. L'équilibre budgétaire

Les excédents cumulés antérieurs s'élèvent au 31/12/2021 à 8,36 M€ (5,31 M€ au 31/12/2020). L'excédent prévu pour l'année 2022 devrait s'élever aux alentours de 1,5 M€.

1. La section d'exploitation

La section d'exploitation affiche une diminution des dépenses/recettes d'exploitation de - 99,17K€ par rapport au budget 2022 (avant la reprise des résultats 2022).
Les recettes réelles ont diminué de - 112,54 k€ entre 2022 et 2023.
Les dépenses réelles ont diminué de - 29,05 k€ entre 2022 et 2023.
Les dépenses et les recettes ont été évaluées de façon prudentielle.

Le projet du budget ASSAINISSEMENT 2023 s'équilibre comme suit :

Ci-dessous le détail des principales recettes d'exploitation :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	3 607 293,60	3 594 754,49	-12 539,11	-0,35%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	100 000,00	0,00	-100 000,00	-100,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 700,00	4 700,00	0,00	0,00%
	Somme des RECETTES D'EXPLOITATION Réelles	3 711 993,60	3 599 454,49	-112 539,11	-3,03%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	829 109,34	842 477,63	13 368,29	1,61%
	Somme des RECETTES D'EXPLOITATION d'Ordre	829 109,34	842 477,63	13 368,29	1,61%
	Somme :	4 541 102,94	4 441 932,12	-99 170,82	-2,18%

- 3 594.75 k€ de ventes correspondant à :
 - 3,4 M€ de redevances collectées, identique à 2022 ;

- 194,75 K€ de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées (délibération du 30 juin 2015 : 1/3 en fonctionnement et 2/3 en investissement).
- Le poste « subventions d'exploitation » de 100 k€ prévus au BP2022 correspondait à la prime d'épuration. En effet, cette prime n'étant pas versée de manière régulière, et difficile à estimer dans son montant, rien n'a été budgété par prudence, d'autant qu'en 2022 aucune somme n'a été perçue.
- 842,48 k€ d'amortissement des subventions

Ci-dessous le détail des principales variations des dépenses d'exploitation:

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	402 000,00	282 500,00	-119 500,00	-29,73%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	170 000,00	176 000,00	6 000,00	3,53%
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	57 500,00	57 500,00	
66	CHARGES FINANCIERES	363 450,41	390 414,92	26 964,51	7,42%
	Somme des DEPENSES D'EXPLOITATION Réelles	935 450,41	906 414,92	-29 035,49	-3,10%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 267 993,55	1 237 120,38	-30 873,17	-2,43%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 337 658,98	2 298 396,82	-39 262,16	-1,68%
	Somme des DEPENSES D'EXPLOITATION d'Ordre	3 605 652,53	3 535 517,20	-70 135,33	-1,95%
	Somme :	4 541 102,94	4 441 932,12	-99 170,82	-2,18%

- - 119,5 K€ de charges à caractère général : soit une baisse de plus de 29%. Cela s'explique principalement par :
 - -50 k€ pour l'entretien des réseaux, compte tenu du manque de personnel. Cependant, la suppression de la lagune de Lachelle, non réalisée en 2022, est prévue en 2023.
 - - 40 k€ pour les études et recherches : en 2023 il n'y a pas de renouvellement de DSP (délégation de service public) et donc nous ne ferons pas appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.
 - - 15 k€ pour le paiement des taxes VNF, SNCF et ONF. Ajustement par rapport aux dépenses réelles des dernières années.
- + 6 K€ de charges de personnel (les 176 k€ de personnel intègrent les recrutements prévus en vue des remplacements d'agents partis) ;
- +57,5 k€ de dépenses imprévues. Ce poste n'était pas alimenté en 2022 ;
- - 30,87 K€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ;
- - 39,26 K€ d'opération d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements),
- - 26,96 K€ de charges financières ;

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	BP 2022	Propositions 2023
Recettes réelles d'exploitation hors reprise de résultat (1)	3 711 994	3 599 454
Dépenses réelles d'exploitation (2)	935 450	906 415
Epargne brute (3)=(1)-(2)	2 776 543	2 693 040
Remboursement en capital (4)	1 189 044	1 081 528
Epargne nette (3)-(4)	1 587 499	1 611 512

Compte tenu des dépenses et recettes d'exploitation prévues en 2023 l'épargne brute 2023 s'établirait à 2,69 M€ (2,78 M€ en 2022). Cette épargne permettrait de couvrir les remboursements d'emprunts (1,08 M€), d'où une épargne nette positive de 1,61 M€.
Pour mémoire, l'épargne nette réelle au 31/12/2021 s'élevait à 2,94 M€.

2. La section d'investissement

Les recettes d'investissement se détaillent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	604 262,20	579 184,00	-25 078,20	-4,15%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	40 000,00	0,00	-40 000,00	-100,00%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	644 262,20	579 184,00	-65 078,20	-10,10%
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 267 993,55	1 237 120,38	-30 873,17	-2,43%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 337 658,98	2 298 396,82	-39 262,16	-1,68%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	3 605 652,53	3 535 517,20	-70 135,33	-1,95%
	Somme :	4 249 914,73	4 114 701,20	-135 213,53	-3,18%

- 1 237,12 K€ de virement de la section d'exploitation
- 2 298,40 K€ d'opérations de transfert entre sections
- 579,18 K€ de subvention d'investissement qui correspondent à :

- 266,38 K€ de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées et pluviales provenant du réseau unitaire de la Ville de Compiègne (délibération du 30 juin 2015 : 1/3 en fonctionnement et 2/3 en investissement)

- 212,8 K€ de facturation au budget principal au titre des eaux pluviales provenant du réseau unitaire des communes de Compiègne, Choisy au Bac et Verberie,

conformément au rapport de la CLECT et aux décisions relatives à la révision des attributions de compensation des communes membres acté par le conseil d'agglomération du 2 octobre 2020

- 100 K€ de remboursement pour le déplacement d'un poste de refoulement (Gougeon à Choisy-Au-Bac) pour la société du Canal Seine nord Europe

Ces recettes, sans augmentation des tarifs ni mobilisation de nouveaux emprunts, permettent de financer les dépenses détaillées comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)	
020	DEPENSES IMPREVUES		0,00	215 000,00	215 000,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 189 043,70		1 081 527,60	-107 516,10	-9,04%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	255 000,00		131 000,00	-124 000,00	-48,63%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	450 761,69		764 695,97	313 934,28	69,65%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 526 000,00		1 080 000,00	-446 000,00	-29,23%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	3 420 805,39		3 272 223,57	-148 581,82	-4,34%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	829 109,34		842 477,63	13 368,29	1,61%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	829 109,34		842 477,63	13 368,29	1,61%
	Somme :	4 249 914,73		4 114 701,20	-135 213,53	-3,18%

À noter : le DOB 2023 reprend l'ensemble des dépenses d'investissement, comme mentionné en introduction. Ces dépenses sont totalement financées par les recettes de l'exercice et ne nécessitent pas l'inscription d'un emprunt.

Le programme d'investissement 2023 proposé est le suivant :

Programme d'investissement 2023 (chapitres 20, 21, et 23 du tableau précédent)	Montant
Frais d'études : <ul style="list-style-type: none"> • Schéma Directeur 50K€ • Étude raccordement Clairoix 50K€ • Panneaux solaires sur step 10K€ • Auto surveillance réseau 20 K€ 	130 K€
Frais d'insertion	1 K€
Réseaux d'assainissement (mise en conformité, réhabilitation, GUP)	751,70 K€
Terrains (à Choisy-Au-Bac et Verberie)	10 k€
Vélo électrique	3 k€
Création de 2 postes refoulement	300 K€
Réhabilitation de 3 postes de refoulement	100 k€
Déplacement du poste de refoulement (Gougeon) pour la société du Canal Seine nord Europe (SCSNE) (Totalemment pris en charge par la SCSNE)	100 k€

Travaux réseaux Compiègne, Béthisy, Clairoix, Verberie, Venette, Choisy-Au-Bac	580 K€
TOTAL	1 975,70 K€

3. Plan pluriannuel d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissement du budget assainissement pour les années 2024 à 2026 est le suivant :

Libellé du projet	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2025	Recettes 2025	Dépenses 2026	Recettes 2026
études réhabilitation/zonage/shéma directeur	100 000		100 000		150 000	
MOE schéma directeur	50 000		50 000		50 000	
Travaux issus du schéma directeur (ordre de grandeur)	500 000		1 000 000		1 000 000	
Raccordement de la STEU de Clairoix, Janville et Bienville sur la station d'épuration intercommunale Suppression de la station étude complémentarité et maîtrise d'œuvre	500 000		500 000			
travaux sur réseaux et branchements (2315 et 21532)	1 000 000		1 000 000		1 000 000	
Réhabilitation de poste de refoulement y.c traitement anti-H2S	200 000		100 000		200 000	
Redimensionnement des postes de refoulement et des réseaux liés aux zones	600 000		600 000		600 000	
Travaux sur stations d'épuration panneaux solaires études et travaux	50 000					
Total Général	3 000 000	-	3 350 000	-	3 000 000	-

En 2023, l'étude de Schéma Directeur va être réalisée pour faire le diagnostic du fonctionnement des ouvrages et des réseaux existants en tenant compte des évolutions du territoire conformément aux prévisions du PLUi.

Un plan d'action va être défini et il est prévu un commencement des travaux correspondants en 2025.

Travaux sur réseaux et branchements : Il s'agit du renouvellement des canalisations en fonction des programmes d'aménagement des communes.

Enfin, il est prévu un programme de renouvellement des postes de refoulement en fonction des évolutions des zones d'activités de l'ARC.

Ces dépenses seront totalement financées par les redevances assainissement et les excédents (8,36 M€).

Le plan pluriannuel d'investissement proposé permettra probablement une diminution du prix de la redevance ou une adaptation des travaux. Une étude est en cours sur ce sujet.

Si l'option de la réduction du prix de la redevance assainissement est retenue, celle-ci pourrait être mise en œuvre en même temps que l'augmentation du prix de l'eau indiquée précédemment. À noter cependant que l'impact combiné de la baisse de la taxe d'assainissement et de l'augmentation du prix de l'eau ne sera pas identique entre toutes les communes, puisque le prix de l'eau, à ce stade, varie d'une commune à l'autre.

IV. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2023 DU BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

A. Contexte, bilan et objectifs

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure :

- Le diagnostic des installations et le contrôle de leur fonctionnement ;
- L'entretien des installations pour les usagers qui le souhaitent
- Les réhabilitations dans le cadre des projets d'habitations groupées

L'assainissement non collectif concerne environ 310 propriétés sur le territoire de l'ARC (soit 1% environ des propriétés).

En 2022 ont été réalisés les contrôles lors de vente et les contrôles de conception et d'implantation pour les constructions neuves.

En 2023, comme pour 2022 seront réalisés les contrôles obligatoires sur les installations neuves et réhabilitées et pour les ventes.

B. L'équilibre budgétaire

Le projet du budget SPANC 2023 s'équilibre comme suit :

1. La section d'exploitation

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	12 600	10 000	-2 600	-20,63%
	Somme :	12 600	10 000	-2 600	-20,63%

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 000	2 400	-2 600	-52,00%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 600	7 600	0	0,00%
	Somme :	12 600	10 000	-2 600	-20,63%

Il est prévu une baisse des dépenses et des recettes du budget SPANC de l'ordre de 21% entre 2023 et 2022.

Les charges de personnel correspondent à 20% du temps d'activité d'un agent affecté au budget SPANC.

2. La section d'investissement

Il n'y a pas de dépenses, ni de recettes d'investissement prévues pour 2023.

V. AUDIT DE LA DETTE

A. Synthèse de la dette des budgets Eau et Assainissement au 01/01/2023

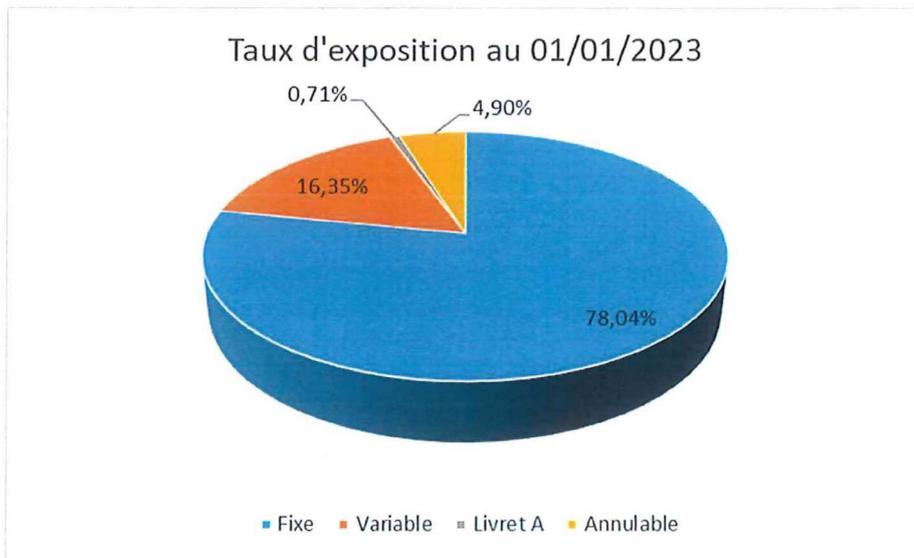
	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
Budget EAU	1 829 748 €	3,21%	8 ans	4 ans et 7 mois	23
Budget ASSAINISSEMENT	12 582 178 €	3,11%	15 ans et 8 mois	8 ans et 4 mois	35
Dette consolidée au 01/01/2023	14 411 926 €	3,13%	14 ans et 8 mois	7 ans et 10 mois	58

Durée de vie moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

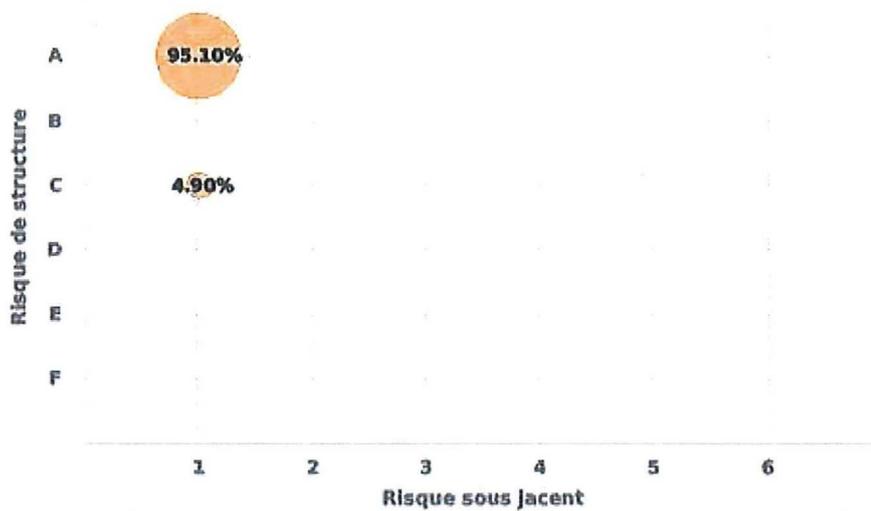
Durée de vie résiduelle : (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

B. Dette par type de risque des budgets Eau et Assainissement

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	11 247 004 €	78,04%	3,18%
Variable	2 356 559 €	16,35%	2,42%
Livret A	102 438 €	0,71%	3,04%
Annulable	705 925 €	4,90%	4,65%
Ensemble des risques	14 411 926 €	100,00%	3,13%



C. Dette selon la charte de bonne conduite



VI. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2022-2023)

	Capital restant dû (CRD) en début d'année 2022	Remboursements du capital en 2022	Capital restant dû (CRD) en fin d'année 2022	Capital restant dû (CRD) en début d'année 2023	Remboursements du capital en 2023	Capital restant dû (CRD) en fin d'année 2023	Emprunt prévisionnel	Evolution de la dette entre 2023 et 2022	Evolution en %
Budget EAU	2 072 107 €	242 359 €	1 829 748 €	1 829 748 €	250 401 €	1 579 347 €	2 078 656 €	1 828 255 €	100%
Budget ASSAINISSEMENT	13 771 222 €	1 189 044 €	12 582 178 €	12 582 178 €	1 081 528 €	11 500 650 €	0 €	-1 081 528 €	-9%
Dettes consolidées au 01/01/2023	15 843 328 €	1 431 402 €	14 411 926 €	14 411 926 €	1 331 929 €	13 079 997 €	2 078 656 €	746 727 €	5%

À noter que le niveau de la dette du budget eau reste provisoire, les contrats sont intégrés au fur et à mesure de leur réception en lien avec l'intégration de l'actif et du passif des syndicats et des communes concernés par ce transfert de compétence.

D'autre part, le nouvel emprunt du budget eau est inscrit pour équilibrer le budget 2023 car les excédents antérieurs, non encore définitivement connus, ne peuvent pas encore être repris. Comme indiqué précédemment, les excédents 2022 seront constatés lors du vote de l'affectation du résultat fin mars 2023 et viendront ainsi compenser en totalité l'emprunt qui disparaîtra au budget supplémentaire voté lors de ce même conseil. Pour information, les excédents attendus au 31/12/2022 devraient s'établir à environ 3,8 M€, donc bien supérieurs au 2,08 M€ d'emprunts.

En ce qui concerne le budget assainissement, il n'est pas prévu de nouveaux emprunts et le désendettement prévisionnel est évalué à 1,08 M€.

La renégociation des prêts en cours n'est pas envisagée compte-tenu de leur multitude et des indemnités de sortie dissuasives. Pour mémoire, ces emprunts sont hérités des reprises de compétence et de la fusion avec la CCBA.

VII. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

Le point sur l'évolution prévisionnelle de la situation financière est à lier aux nouvelles dispositions de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Cette analyse est établie à partir de la consolidation du budget principal et des budgets annexes.

Aussi les données prévisionnelles consolidées sur l'évolution de la situation financière de la collectivité seront détaillées lors du débat d'orientations budgétaires (du budget principal et des budgets annexes nécessitant une participation du budget général) prévu au conseil de février 2023.

Débat d'orientations budgétaires 2023
Budgets annexes : Eau, Assainissement, SPANC
Conseil d'Agglomération du 17 novembre 2022



www.agglo-compiegne.fr



Sommaire

- Présentation générale
- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget SPANC
- Audit de la dette



Présentation générale (1/2)

- Le Conseil doit prendre acte du débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote des budgets
- Les budgets primitifs (Eau, Assainissement, SPANC) seront votés lors du Conseil d'Agglomération prévu courant décembre 2022,
- Les tarifs seront votés lors de ce même Conseil d'Agglomération,
- Le vote du budget principal et des autres budgets annexes (Aménagement, Champ Dolent, Tourisme, RPA, Hôtel de projet, Aéroport, Déchets et Transport) interviendra en mars 2023.



Présentation générale (2/2)

➤ Changement de méthode pour le DOB 2023 :

Le vote de ces budgets 2023 intervient avant la clôture de l'exercice 2022.

Le vote des comptes administratifs 2022 est prévu fin mars 2023. Les excédents cumulés qui seront constatés au 31/12/2022 ne peuvent donc pas être pris en compte lors du budget primitif 2023.

Cette année, de façon à avoir une vision plus globale, il est proposé de prendre en compte l'ensemble des dépenses recensées. Ces dernières seront financées par les excédents cumulés au 31/12/2022. En attendant le compte administratif, le budget s'équilibrera par un emprunt.

Lors du budget supplémentaire (BS), voté fin mars 2023, les excédents seront alors constatés et viendront compenser l'emprunt qui deviendra alors inutile.



BUDGET EAU POTABLE



Budget EAU – SECTION D'EXPLOITATION (1)

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	2 300 000,00	2 400 000,00	100 000,00	4,35%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	184 000,00	223 000,00	39 000,00	21,20%
	Somme des RECETTES D'EXPLOITATION Réelles	2 484 000,00	2 623 000,00	139 000,00	5,60%
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	71 440,00	139 573,00	68 133,00	95,37%
	Somme des RECETTES D'EXPLOITATION d'Ordre	71 440,00	139 573,00	68 133,00	95,37%
	Somme :	2 555 440,00	2 762 573,00	207 133,00	8,11%

La section d'exploitation affiche une augmentation des dépenses/recettes totales d'exploitation (opérations d'ordre comprises) de + 207 K€ par rapport au budget 2022 (avant la reprise des résultats 2022).

- Les recettes réelles ont augmenté de +139 k€ entre 2022 et 2023.
 - Les dépenses réelles ont augmenté de + 15,68 k€ entre 2022 et 2023.
- Les dépenses et les recettes ont été évaluées de façon prudentielle.

- 2,4 M€ de redevances collectés. Elles sont en augmentation de 100 K€ par rapport au budget primitif 2022.
- 139,57 K€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des subventions),
- 223 K€ de subventions (agence de l'eau) et prestations, dont : 96 K€ de Nitrascope, 32 k€ pour les animations dans les écoles, 15 k€ d'accompagnement dans les cantines, 44 k€ d'animation captage, 28 K€ de captage pour Néry.



Budget EAU – SECTION D'EXPLOITATION (2)

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	400 500,00	393 450,00	-7 050,00	-1,76%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	182 000,00	210 000,00	28 000,00	15,38%
66	CHARGES FINANCIERES	58 574,62	53 304,94	-5 269,68	-9,00%
	Somme des DEPENSES D'EXPLOITATION Réelles	641 074,62	656 754,94	15 680,32	2,45%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	856 827,50	1 002 296,68	145 469,18	16,98%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 057 537,88	1 103 521,38	45 983,50	4,35%
	Somme des DEPENSES D'EXPLOITATION d'Ordre	1 914 365,38	2 105 818,06	191 452,68	10,00%
	Somme :	2 555 440,00	2 762 573,00	207 133,00	8,11%

- - 7,05 K€ de charges à caractère général. A noter la poursuite du Nitrascope. Il s'agit d'un outil de gestion des pollutions des eaux souterraines par les nitrates (coût global 250 k€ sur 2 ans, subventionné à 80%),
- +28 K€ pour les charges de personnel, en raison du recrutement d'un technicien arrivé en août 2022 permettant d'accélérer le programme de renouvellement des réseaux,
- + 145,47 K€ de virement à la section d'investissement,
- +45,98 K€ d'opération d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements),
- -5,27 K€ de charges financières,



Budget EAU – L'épargne prévisionnelle

	BP 2022	Propositions 2023
Recettes réelles d'exploitation hors reprise de résultat (1)	2 484 000	2 623 000
Dépenses réelles d'exploitation (2)	641 075	656 755
Epargne brute (3)= (1)-(2)	1 842 925	1 966 245
Remboursement en capital (4)	242 355	250 401
Epargne nette (3)-(4)	1 600 570	1 715 844

Compte tenu des dépenses et recettes d'exploitation prévues en 2023, l'épargne brute 2023 s'établirait à 1,97 M€ (1,84 M€ en 2022).

Cette épargne permettrait de couvrir les remboursements d'emprunts (250 K€), d'où une épargne nette positive de 1,72 M€.

Pour mémoire, l'épargne nette réelle au 31/12/2021 s'élevait à 1,96 M€.



Budget EAU – SECTION D'INVESTISSEMENT (1)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 220 000,00	175 000,00	-1 045 000,00	-85,66%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	2 078 656,30	2 078 656,30	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	350 000,00	0,00	-350 000,00	-100,00%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	1 570 000,00	2 253 656,30	683 656,30	43,54%
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	856 827,50	1 002 296,68	145 469,18	16,98%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 057 537,88	1 103 521,38	45 983,50	4,35%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	50 000,00	50 000,00	
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	1 914 365,38	2 155 818,06	241 452,68	12,61%
	Somme :	3 484 365,38	4 409 474,36	925 108,98	26,55%

- 1 002,3 K€ de virement de la section d'exploitation ;
 - 1 103,52 M€ d'opérations de transfert entre sections ;
 - 175 K€ de subventions pour la fin du premier schéma directeur. En 2022, les subventions concernaient également le schéma directeur ;
 - 50 K€ d'avances à comparer aux 350 K€ prévus pour 2022
- (reclassement comptable en 2023)
- 2 078,66 K€ d'emprunt d'équilibre. Comme dit précédemment, l'emprunt sera compensé au Budget supplémentaire avec la reprise des excédents 2022 qui seront alors constatés avec le vote des comptes administratifs 2022.



Budget EAU – SECTION D'INVESTISSEMENT (2)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	242 355,47	250 401,36	8 045,89	3,32%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	295 000,00	255 000,00	-40 000,00	-13,56%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 302 000,00	2 904 500,00	1 602 500,00	123,08%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 573 569,91	810 000,00	-763 569,91	-48,52%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	3 412 925,38	4 219 901,36	806 975,98	23,64%
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	71 440,00	139 573,00	68 133,00	95,37%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	50 000,00	50 000,00	
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	71 440,00	189 573,00	118 133,00	165,36%
	Somme :	3 484 365,38	4 409 474,36	925 108,98	26,55%

- A noter : les investissements 2022, mentionnés dans le BP et le DOB 2022 sont partiels. En effet, les excédents qui financent également une partie de ces investissements n'ont été intégrés qu'au budget supplémentaire voté en mars 2022. Pour 2023, le DOB reprend l'ensemble des dépenses, comme mentionné en introduction. Ceci explique la forte augmentation des dépenses d'investissements.
- Les chapitres 20-21-23 de la section d'investissement représentent 3 969,5K€ contre 3 170,57K€ au BP 2022 et sont détaillés en page suivante.



Budget EAU – Programme d'investissement 2023

Programme d'investissement 2023 (chapitres 20, 21, et 23 du tableau précédent)	Montant
Rénovation réservoirs de Saint Sauveur, Margny-Lès-Compiègne et Clairoux	700 K€
Frais d'études, dont :	205 K€
- Maitrise d'ouvrage SDAE 5 K€	
- Deuxième SDAEP 150 K€	
- Réservoirs de Margny-Lès-Compiègne 25 K€	
- Étude photovoltaïque site eau potable 10 K€	
Source Néry	105 K€
Renouvellement des canalisations	2 900 K€
Avances	50 K€
Divers	9,5 K€
TOTAL	3 969,5 K€

- Compte tenu de l'importance du programme de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP), l'ARC a constitué une provision qui s'élève au 31/12/2021 à 3 873,14 K€ pour les phases 2 à 5, afin d'en assurer partiellement le financement et donc de limiter le recours à l'emprunt. Par ailleurs, cette provision est utilisée sur la fin de l'exercice 2022 pour le SDAEP qui est terminé et payé.
- Une nouvelle provision sera donc constituée pour la remise en état des réservoirs. La provision globale devraient donc s'élever au 31/12/2022 à environ 2,5 M€.



Budget EAU – Programme d'investissement 2024 à 2026

Libellé du projet	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2025	Recettes 2025	Dépenses 2026	Recettes 2026
SDAEP Travaux		75 000		75 000		600 000
Renouvellement canalisation	2 600 000		2 600 000		2 600 000	
SDAEP 2 Etude	250 000		250 000			
SDAEP 2 travaux					2 000 000	
Reprise réservoirs	600 000		600 000		600 000	
Création d'un réservoir sur les Hauts de Margny	405 000		655 000		105 000	
Total Général	3 855 000	75 000	4 105 000	75 000	5 305 000	600 000

- Il est prévu des dépenses de renouvellement de canalisation sur un rythme de 2,6 M€ par an. Ce rythme était de 1,3 M€ par an jusqu'en 2021.
- Les études pour le deuxième Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP), commencées en 2023, se termineront vers 2025 pour enchaîner à partir de 2026 sur les travaux. A noter que le SDAEP 2 phases études et travaux bénéficiera de subventions par l'Agence de l'Eau.
- Il est également prévu 500 K€ par an pour la reprise de réservoirs. Il s'agit d'une opération permettant de remettre en état l'ensemble des réservoirs eau potable de l'ARC. Le génie civil, l'étanchéité des cuves... ont besoin d'une remise en état afin de prolonger au maximum la durée de vie de ces ouvrages.
- Ces dépenses seront financées par des subventions, les excédents (3,9M€), et l'utilisation des provisions (2,5M€). A compter de 2025, si l'on souhaite maintenir notre niveau d'investissement récurrent et engager le 2^{ème} schéma directeur, il conviendra de définir le niveau de mobilisation de l'emprunt, l'augmentation éventuelle des prix de l'eau et le rythme des travaux du 2^{ème} schéma directeur qui portera sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Basse Automne et la prise en compte des nouvelles normes en terme de pollution.
- En parallèle, une étude est également menée pour une harmonisation du prix de l'eau.



BUDGET ASSAINISSEMENT



Budget ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION (1)

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	3 607 293,60	3 594 754,49	-12 539,11	-0,35%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	100 000,00	0,00	-100 000,00	-100,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 700,00	4 700,00	0,00	0,00%
	Somme des RECETTES D'EXPLOITATION Réelles	3 711 993,60	3 599 454,49	-112 539,11	-3,03%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	829 109,34	842 477,63	13 368,29	1,61%
	Somme des RECETTES D'EXPLOITATION d'Ordre	829 109,34	842 477,63	13 368,29	1,61%
	Somme :	4 541 102,94	4 441 932,12	-99 170,82	-2,18%

La section d'exploitation affiche une diminution des dépenses/recettes d'exploitation de - 99,17K€ par rapport au budget 2022 (avant la reprise des résultats 2022).

- Les recettes réelles ont diminué de - 112,54 k€ entre 2022 et 2023.
 - Les dépenses réelles ont diminué de - 29,05 k€ entre 2022 et 2023.
- Les dépenses et les recettes ont été évaluées de façon prudentielle.

- 3 594,75 k€ de ventes correspondant à :
 - 3,4 M€ de redevances collectées, identique à 2022 ;
 - 194,75 K€ de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées (délibération du 30 juin 2015 : 1/3 en fonctionnement et 2/3 en investissement).
- Le poste « subventions d'exploitation » de 100 k€ prévus au BP2022 correspondait à la prime d'épuration. En effet, cette prime n'étant pas versée de manière régulière, et difficile à estimer dans son montant, rien n'a été budgété par prudence, d'autant qu'en 2022 aucune somme n'a été perçue.
- 842,48 k€ d'amortissement des subventions



Budget ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION (2)

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	402 000,00	282 500,00	-119 500,00	-29,73%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	170 000,00	176 000,00	6 000,00	3,53%
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	57 500,00	57 500,00	
66	CHARGES FINANCIERES	363 450,41	390 414,92	26 964,51	7,42%
	Somme des DEPENSES D'EXPLOITATION Réelles	935 450,41	906 414,92	-29 035,49	-3,10%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 267 993,55	1 237 120,38	-30 873,17	-2,43%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 337 658,98	2 298 396,82	-39 262,16	-1,68%
	Somme des DEPENSES D'EXPLOITATION d'Ordre	3 605 652,53	3 535 517,20	-70 135,33	-1,95%
	Somme :	4 541 102,94	4 441 932,12	-99 170,82	-2,18%

- - 119,5 K€ de charges à caractère général : soit une baisse de plus de 29%. Cela s'explique principalement par :
- -50 k€ pour l'entretien des réseaux, compte tenu du manque de personnel. Cependant, la suppression de la lagune de Lachelle, non réalisée en 2022, est prévue en 2023.
 - - 40 k€ pour les études et recherches : en

2023 il n'y a pas de renouvellement de DSP (délégation de service public) et donc nous ne ferons pas appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

- - 15 k€ pour le paiement des taxes VNF, SNCF et ONF. Ajustement par rapport aux dépenses réelles des dernières années.
- + 6 K€ de charges de personnel (les 176 k€ de personnel intègrent les

recrutements prévus en vue des remplacements d'agents partis) ;

- +57,5 k€ de dépenses imprévues. Ce poste n'était pas alimenté en 2022 ;
- - 30,87 K€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ;
- - 39,26 K€ d'opération d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements),
- - 26,96 K€ de charges financières ;



Budget ASSAINISSEMENT – L'épargne prévisionnelle

	BP 2022	Propositions 2023
Recettes réelles d'exploitation hors reprise de résultat (1)	3 711 994	3 599 454
Dépenses réelles d'exploitation (2)	935 450	906 415
Epargne brute (3)=(1)-(2)	2 776 543	2 693 040
Remboursement en capital (4)	1 189 044	1 081 528
Epargne nette (3)-(4)	1 587 499	1 611 512

Compte tenu des dépenses et recettes d'exploitation prévues en 2023, l'épargne brute 2023 s'établirait à 2,69 M€ (2,78 M€ en 2022).

Cette épargne permettrait de couvrir les remboursements d'emprunts (1,08 M€), d'où une épargne nette positive de 1,61 M€.

Pour mémoire, l'épargne nette réelle au 31/12/2021 s'élevait à 2,94 M€.



Budget ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT (1)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	604 262,20	579 184,00	-25 078,20	-4,15%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	40 000,00	0,00	-40 000,00	-100,00%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	644 262,20	579 184,00	-65 078,20	-10,10%
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 267 993,55	1 237 120,38	-30 873,17	-2,43%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 337 658,98	2 298 396,82	-39 262,16	-1,68%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	3 605 652,53	3 535 517,20	-70 135,33	-1,95%
	Somme :	4 249 914,73	4 114 701,20	-135 213,53	-3,18%

- 1 237,12 K€ de virement de la section d'exploitation
- 2 298,40 K€ d'opérations de transfert entre sections
- 579,18 K€ de subvention d'investissement qui correspondent à :
 - 266,38 K€ de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées et pluviales provenant du réseau unitaire de la Ville de Compiègne (délibération du 30 juin 2015 : 1/3 en fonctionnement et 2/3 en investissement)
 - 212,8 K€ de facturation au budget principal au titre des eaux pluviales provenant du réseau unitaire des communes de Compiègne, Choisy au Bac et Verberie, conformément au rapport de la CLECT et aux décisions relatives à la révision des attributions de compensation des communes membres acté par le conseil d'agglomération du 2 octobre 2020
 - 100 K€ de remboursement pour le déplacement d'un poste de refoulement (Gougeon à Choisy-Au-Bac) pour la société du Canal Seine nord Europe



Budget ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT (2)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
020	DEPENSES IMPREVUES		0,00	215 000,00	215 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 189 043,70	1 081 527,60	-107 516,10	-9,04%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	255 000,00	131 000,00	-124 000,00	-48,63%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	450 761,69	764 695,97	313 934,28	69,65%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 526 000,00	1 080 000,00	-446 000,00	-29,23%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	3 420 805,39	3 272 223,57	-148 581,82	-4,34%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	829 109,34	842 477,63	13 368,29	1,61%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	829 109,34	842 477,63	13 368,29	1,61%
	Somme :	4 249 914,73	4 114 701,20	-135 213,53	-3,18%

A noter, le DOB 2023 reprend l'ensemble des dépenses d'investissement, comme mentionné en introduction. Ces dépenses sont totalement financées par les recettes de l'exercice et ne nécessitent pas l'inscription d'un emprunt.

Les chapitres 020-20-21-23 de la section d'investissement représentent 2 190,7 K€ contre 2 231,76K€ au BP 2022 et sont détaillés en page suivante



Budget ASSAINISSEMENT – Programme d'investissement 2023

Programme d'investissement 2023 (chapitres 20, 21, et 23 du tableau précédent)	Montant
Frais d'études :	130 K€
• Schéma Directeur 50K€	
• Étude raccordement Clairoix 50K€	
• Panneaux solaires sur step 10K€	
• Auto surveillance réseau 20 K€	
Frais d'insertion	1 K€
Réseaux d'assainissement (mise en conformité, réhabilitation, GUP)	751,70 K€
Terrains (à Choisy-Au-Bac et Verberie)	10 k€
Vélo électrique	3 k€
Création de 2 postes refoulement	300 K€
Réhabilitation de 3 postes de refoulement	100 k€
Déplacement du poste de refoulement (Gougeon) pour la société du Canal Seine nord Europe (SCSNE) (Totalemment pris en charge par la SCSNE)	100 k€
Travaux réseaux Compiègne, Béthisy, Clairoix, Verberie, Venette, Choisy-Au-Bac	580 K€
TOTAL	1 975,70 K€

Dans ces conditions le programme d'investissement est évalué à 1 975,70 K€ financé sans augmentation des tarifs ni mobilisation de nouveaux emprunts.



Budget ASSAINISSEMENT – Programme d'investissement 2024 à 2026

Libellé du projet	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dépenses 2025	Recettes 2025	Dépenses 2026	Recettes 2026
études réhabilitation/zonage/shéma directeur	100 000		100 000		150 000	
MOE schéma directeur	50 000		50 000		50 000	
Travaux issus du schéma directeur (ordre de grandeur)	500 000		1 000 000		1 000 000	
Raccordement de la STEU de Clairoix, Janville et Bienville sur la station d'épuration intercommunale Suppression de la station étude complémenaire et maitrise d'œuvre	500 000		500 000			
travaux sur réseaux et branchements (2315 et 21532)	1 000 000		1 000 000		1 000 000	
Réhabilitation de poste de refoulement y.c traitement anti-H2S	200 000		100 000		200 000	
Redimensionnement des postes de refoulement et des réseaux liés aux zones	600 000		600 000		600 000	
Travaux sur stations d'épuration panneaux solaires études et travaux	50 000					
Total Général	3 000 000	-	3 350 000	-	3 000 000	-

➤ En 2023, l'étude de Schéma Directeur va être réalisée pour faire le diagnostic du fonctionnement des ouvrages et des réseaux existants en tenant compte des évolutions du territoire conformément aux prévisions du PLUi. Un plan d'action va être défini et il est prévu un commencement des travaux correspondants en 2025.

➤ Travaux sur réseaux et branchements : Il s'agit du renouvellement des canalisations en fonction des programmes d'aménagement des communes.

- Enfin, il est prévu un programme de renouvellement des postes de refoulement en fonction des évolutions des zones d'activités de l'ARC.
- Ces dépenses seront totalement financées par les redevances assainissement et les excédents (8,36 M€).
- Le plan pluriannuel d'investissement proposé permettra probablement une diminution du prix de la redevance ou une adaptation des travaux. Une étude est en cours sur ce sujet.
- Si l'option de la réduction du prix de la redevance assainissement est retenue, celle-ci pourrait être mise en œuvre en même temps que l'augmentation du prix de l'eau indiquée précédemment. A noter cependant que l'impact combiné de la baisse de la taxe d'assainissement et de l'augmentation du prix de l'eau ne sera pas identique entre toutes les communes, puisque le prix de l'eau, à ce stade, varie d'une commune à l'autre.

BUDGET
SPANC





Budget SPANC

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	12 600	10 000	-2 600	-20,63%
	Somme :	12 600	10 000	-2 600	-20,63%

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	DOB 2023	Variation Proposition 2023 - BP 2022	Variation Proposition 2023 - BP 2022 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 000	2 400	-2 600	-52,00%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 600	7 600	0	0,00%
	Somme :	12 600	10 000	-2 600	-20,63%

- Il est prévu une baisse des dépenses et des recettes du budget SPANC de l'ordre de 21% entre 2023 et 2022.
- Les charges de personnel correspondent à 20% du temps d'activité d'un agent affecté au budget SPANC.
- Il n'y a pas de dépenses, ni de recettes d'investissement prévues pour 2023.



Audit de la dette - Synthèse de la dette des budgets Eau et Assainissement au 01/01/2023

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
Budget EAU	1 829 748 €	3,21%	8 ans	4 ans et 7 mois	23
Budget ASSAINISSEMENT	12 582 178 €	3,11%	15 ans et 8 mois	8 ans et 4 mois	35
Dette consolidée au 01/01/2023	14 411 926 €	3,13%	14 ans et 8 mois	7 ans et 10 mois	58

- Durée de vie moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.
- Durée de vie résiduelle : (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt



Audit de la dette – Évolution prévisionnelle de la dette (2022-2023)

	Capital restant dû (CRD) en début d'année 2022	Remboursements du capital en 2022	Capital restant dû (CRD) en fin d'année 2022	Capital restant dû (CRD) en début d'année 2023	Remboursements du capital en 2023	Capital restant dû (CRD) en fin d'année 2023	Emprunt prévisionnel	Evolution de la dette entre 2023 et 2022	Evolution en %
Budget EAU	2 072 107 €	242 359 €	1 829 748 €	1 829 748 €	250 401 €	1 579 347 €	2 078 656 €	1 828 255 €	100%
Budget ASSAINISSEMENT	13 771 222 €	1 189 044 €	12 582 178 €	12 582 178 €	1 081 528 €	11 500 650 €	0 €	-1 081 528 €	-9%
Dette consolidée au 01/01/2023	15 843 328 €	1 431 402 €	14 411 926 €	14 411 926 €	1 331 929 €	13 079 997 €	2 078 656 €	746 727 €	5%

- À noter que le niveau de la dette du budget eau reste provisoire, les contrats sont intégrés au fur et à mesure de leur réception en lien avec l'intégration de l'actif et du passif des syndicats et des communes concernés par ce transfert de compétence.
- D'autre part, le nouvel emprunt du budget eau est inscrit pour équilibrer le budget 2023 car les excédents antérieurs, non encore définitivement connus, ne peuvent pas encore être repris. Comme indiqué précédemment, les excédents 2022 seront constatés lors du vote de l'affectation du résultat fin mars 2023 et viendront ainsi compenser en totalité l'emprunt qui disparaîtra au budget supplémentaire voté lors de ce même conseil. Pour information, les excédents attendus au 31/12/2022 devraient s'établir à environ 3,8 M€, donc bien supérieurs au 2,08 M€ d'emprunts.
- En ce qui concerne le budget assainissement, il n'est pas prévu de nouveaux emprunts et le désendettement prévisionnel est évalué à 1,08 M€.
- La renégociation des prêts en court n'est pas envisagée compte-tenu de leur multitude et des indemnités de sortie dissuasives. Pour mémoire, ces emprunts sont hérités des reprises de compétence et de la fusion avec la CCBA.